

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL

SIVOM LA GRAVE VILLAR D'ARENE

---  
Séance du 16 mai 2024

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Syndical	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
6	6	4

Date de la convocation
2 mai 2024

Date d'affichage
2 mai 2024

Objet de la Délibération
--------------------------

Judo 2023/2024

N°10.2024

L'an deux mil vingt-quatre, et le seize mai à 17h30, le Conseil Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses réunions sous la présidence de M. Olivier FONS

**Présents** : Olivier FONS, Philippe SIONNET, Stéphane FERRIER, Michel GONNET

**Absents** : Jean-Pierre PIC, David LE GUEN

**Secrétaire de séance** : Stéphane FERRIER

\*

Monsieur le Président rappelle aux membres du Conseil Syndical le tarif voté pour l'activité judo de l'année scolaire 2023/2024.

L'intervenant de judo a annulé plusieurs séances qu'il n'a pas pu rattraper.

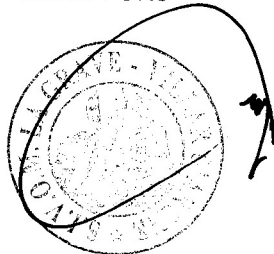
Il propose donc de modifier le tarif pour le troisième trimestre. Et d'appliquer un tarif de 41,80€ au lieu de 60€.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré ;

Dit que le tarif ci-dessus sera appliqué.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits

Le Président,  
Olivier FONS



Nombre de voix pour : 4  
Nombre de voix contre : 0

Acte rendu exécutoire  
Après dépôt en Préfecture

--

et publication ou notification

**AR Prefecture**

005-240500264-20240516-10\_2024-DE  
Reçu le 23/05/2024